

adopté

le 30 juin 1970.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant le financement des travaux d'aménagement du Rhin entre Strasbourg/Kehl et Lauterbourg/Neuburgweier, signée à Paris le 22 juillet 1969.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1151, 1275 et in-8° 259.

Sénat : 313 et 334 (1969-1970).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant le financement des travaux d'aménagement du Rhin entre Strasbourg/Kehl et Lauterbourg/Neuburgweier, signée à Paris le 22 juillet 1969, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 juin 1970.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 313 (1969-1970), Sénat.